



Déclaration d'intention commune

entre

le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
de la République française

et

le ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche
de la République fédérale d'Allemagne

à l'occasion du 6^{ème} forum de la coopération franco-allemande en recherche,
le 19 juin 2018 à Berlin

Conscients de la responsabilité partagée par l'Allemagne et la France pour l'avenir de l'Europe et de l'importance de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans sa construction ; animés par la volonté de poursuivre, sur la base de la collaboration en enseignement supérieur, recherche et innovation, leurs efforts visant à renforcer l'excellence et la solidarité en Europe ; soucieux de relever ensemble les défis globaux et de consolider et développer l'Espace européen de la recherche et de l'enseignement supérieur en lien avec leurs partenaires européens et la Commission, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de la République française et le ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche de la République fédérale d'Allemagne (ci-après désignés les « parties ») se sont entendus sur les objectifs et intentions suivants :

1. Partenariat pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation en Europe

- a) Les deux parties mettront à profit leur partenariat unique pour approfondir la mise en réseau et l'interopérabilité de leurs systèmes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Pour accélérer la mise en œuvre de nouveaux programmes de coopération, elles s'emploieront à développer des procédures communes de soumission et d'évaluation (« procédures lead agency ») au niveau des dispositifs de financement de la recherche.
- b) Les deux parties continueront à renforcer la mobilité dans la formation (y compris professionnelle), l'enseignement, la recherche et l'innovation, afin de contribuer au renforcement de l'espace économique franco-allemand. Elles soutiendront la création d'universités européennes, sous la forme de réseaux d'établissements au service de l'accroissement de la mobilité européenne, de l'excellence et la qualité de la formation, la recherche et l'innovation, et de l'attractivité internationale de l'Europe. Elles saluent la mise en place d'un dispositif pilote inclusif via le programme Erasmus+. Les deux parties provisionneront également un financement national distinct afin d'assurer la pérennité de l'initiative. La France a annoncé la mise à disposition de 100 millions d'euros sur une période de dix ans.

- c) Les deux parties s'engageront conjointement en faveur d'un nouveau programme-cadre de recherche et d'innovation (« *Horizon Europe* »), fondé sur l'excellence et destiné à développer les capacités de l'Europe. La France et l'Allemagne considèrent ce programme comme un moteur important de l'Espace européen de la recherche. Les deux parties considèrent que le programme devra mettre l'accent sur les projets de coopération transnationaux et sur la recherche coopérative, sur la base d'appels à propositions concurrentiels. Les deux parties sont convaincues que les technologies clés génériques (« *key enabling technologies* ») contribuent de manière essentielle à la capacité innovante de la recherche et de l'industrie européennes, et s'emploieront à ce qu'elles bénéficient d'un soutien approprié et visible dans le prochain programme-cadre pour la recherche et l'innovation. Les deux parties sont favorables à un soutien significatif au Conseil Européen de la Recherche (ERC).
- d) L'Allemagne et la France souhaitent explorer de nouvelles perspectives dans le transfert de la recherche vers des innovations de rupture. Au niveau de l'UE, les deux parties proposent que le futur Conseil européen de l'innovation (EIC) se focalise sur la création et la maturation de start-ups et d'autres consortia publics-privés transdisciplinaires focalisés sur la deep-tech. Elles demandent à la Commission européenne de mettre en œuvre un dispositif pilote avant la fin du programme Horizon 2020, avec une montée en puissance dans le contexte du nouveau programme-cadre pour la Recherche et l'Innovation. Les deux parties sont attachées à ce que l'identification et la sélection des projets combinent l'approche pilotée par des défis et l'approche bottom-up.
- e) En outre, dans le respect du principe de subsidiarité, les deux parties souhaitent mettre en œuvre de nouveaux instruments flexibles pour soutenir l'innovation de rupture au niveau national. Elles proposent de mettre en réseau leurs activités sur la base de structures agiles et de processus de consultation mutuels, afin d'exploiter au maximum le potentiel de synergies, sans remettre en cause la flexibilité et l'agilité des instruments nationaux. La première initiative de ce futur réseau franco-allemand sera le lancement en réseau de défis de l'innovation sur des sujets d'intérêt communs. Les deux parties approfondiront leur coopération dans le cadre de ces défis et inviteront d'autres Etats membres à les rejoindre dans la création d'un nouvel esprit d'entrepreneuriat au sein de l'UE. Une coordination étroite entre la Commission européenne et les Etats membres de l'UE sera nécessaire afin de garantir la complémentarité entre les initiatives nationales et la politique de financement de l'UE dans le cadre de l'EIC.

2. La recherche en réponse aux défis globaux

- a) La France et l'Allemagne soutiennent conjointement les initiatives internationales, comme celles menées dans le cadre de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du G7/G20, pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens (RAM) à l'échelle planétaire dans une approche « One Health ». En outre, les deux pays disposent de l'expertise et des ressources nécessaires pour cibler la résistance aux antimicrobiens à travers des collaborations de recherche bilatérales. Les deux parties mettront chacune 7 millions d'euros à disposition pour des projets de recherche bilatéraux sur la base de deux appels à propositions conjoints.
- b) Pour l'Allemagne comme pour la France, l'énergie, le climat et le développement durable représentent des enjeux essentiels. Les deux parties ont intensifié leur coopération et continueront à développer leur activité bilatérale dans ce domaine, notamment sous la forme d'un appel à propositions commun dans le secteur de recherche sur l'énergie (stockage et réseaux).

Au niveau européen et dans la perspective du nouveau programme-cadre Horizon Europe, les deux parties s'efforceront de coordonner leurs positions.

- c) Pour intensifier le leadership de l'Europe dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique sur la base des meilleures connaissances scientifiques disponibles actuellement, les deux parties souhaitent soutenir la coopération internationale dans la recherche sur le climat, l'énergie et le système terre. Elles comptent ainsi mettre à disposition d'experts de renommée mondiale mais aussi de jeunes chercheurs, un environnement de recherche favorable. Le programme de bourses conjoint mis en place dans le cadre de l'initiative « Make our Planet Great Again » donnera à 45 lauréats la possibilité de travailler en France ou en Allemagne. Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a mis à disposition 30 millions d'euros, le ministère fédéral de l'Éducation et de la recherche 15 millions d'euros. Les deux parties souhaitent soutenir la mise en réseau des lauréats et des équipes associées. Trois conférences bilatérales de haut niveau seront organisées ; l'objectif est de favoriser l'appropriation par le grand public de l'ensemble des aspects du changement climatique et de renforcer la coopération entre l'Allemagne et la France dans ce domaine.

3. La recherche et l'innovation au service de la souveraineté technologique dans un monde numérique

- a) Garantir la souveraineté technologique de l'Europe est un objectif commun de l'Allemagne et de la France. Les deux parties saluent le rapport rendu par le Groupe d'experts en microélectronique et apportent leur soutien à l'appel en faveur d'un fort secteur européen en microélectronique dans l'industrie et les sciences ; elles se félicitent également du renforcement des liens tissés entre les établissements de recherche et avec leurs partenaires européens. Elles s'engageront l'une et l'autre en faveur de la mise en place, au niveau européen, d'un fort soutien de la microélectronique, en particulier dans le cadre du programme « Horizon Europe ».
- b) L'Allemagne et la France disposent du potentiel nécessaire pour réaliser, sur la base de priorités communes dans le domaine de la cybersécurité, des avancées stratégiques importantes au service de la souveraineté numérique de l'Europe, et pour les déployer, avec le concours de partenaires industriels, dans les industries clés des deux pays. Concernant la sécurité des systèmes d'information, les deux parties prévoient de lancer un appel à propositions conjoint sur le sujet de la « Technologie protectrice des données personnelles (Preserving Privacy) ». Les parties envisagent chacune de mettre à disposition un montant maximal de 2 millions d'euros (y compris sous la forme de contributions en nature).
- c) Dans le domaine de l'Intelligence Artificielle, les deux parties promouvront le développement d'un réseau de recherche franco-allemand rassemblant les structures et les compétences existantes dans les deux pays. La coopération sera axée sur la recherche fondamentale, le transfert des résultats de recherche vers le monde économique, l'innovation et le développement d'approches réglementaires communes et de normes éthiques. Un groupe de travail associant les quatre ministères concernés en France et en Allemagne sera mis en place et produira une feuille de route commune d'ici la fin 2018.
- d) Les deux parties développeront la mise en réseau de leurs infrastructures de calcul intensif et favoriseront la coopération franco-allemande dans le domaine des sciences computationnelles. Elles soutiendront conjointement le projet d'entreprise européenne commune « EuroHPC ».

L'objectif pour les deux parties est de contribuer à faire de l'Europe un leader mondial dans le domaine du calcul intensif.

- e) La France et l'Allemagne jouent un rôle majeur dans le « Flagship Quantum Technologies ». Les deux parties partagent une vision commune de la gouvernance de ce flagship. Les deux parties envisagent comme objectif commun la maturation accélérée des technologies quantiques en s'appuyant sur la richesse et l'excellence de leurs équipes de recherche dans ce domaine.

4. La recherche en faveur des sociétés innovantes et de la sécurité civile des citoyennes et citoyens

- a) La France et l'Allemagne reconnaissent l'importance de l'innovation sociale autant que technologique pour le renforcement de la qualité de vie dans nos sociétés. À travers leurs recommandations à destination des acteurs politiques, économiques et sociaux, les sciences humaines et sociales contribuent de manière décisive à aborder les grands défis sociétaux et bénéficient à ce titre des mesures de soutien bilatérales dédiées et d'un engagement commun pour le Centre Marc Bloch e.V. Les deux parties souhaitent continuer sur cette voie fructueuse.
- b) En se fondant sur les succès obtenus grâce à une coopération menée de longue date, les deux parties prévoient de poursuivre et d'approfondir leur collaboration dans le domaine de la recherche en sécurité globale, à travers un appel à projets commun, destiné à dégager de nouveaux potentiels dans les projets bilatéraux menés autour du sujet des « Risques biologiques ». Dans ce contexte, une meilleure mise en réseau, notamment des jeunes chercheurs, sera particulièrement encouragée.

Signé à Berlin le 19 juin 2018 en deux exemplaires, chacun comprenant une version française et une version allemande, les deux versions étant équivalentes.

Pour le
ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche
de la République fédérale d'Allemagne

Pour le
ministère de l'Enseignement supérieur, de la
Recherche et de l'Innovation

Anja Karliczek
Ministre fédérale de l'Éducation et de la Recherche

Frédérique Vidal
Ministre de l'Enseignement supérieur, de la
Recherche et de l'Innovation